

RÈGLEMENT PRIX RÉVÉLATION SAIF x LA KABINE

Arles constitue une plateforme incontournable pour la mise en valeur, la visibilité et le développement des artistes auteurs. Dans cette optique, nous nous engageons à renforcer cet élan en instaurant des prix dédiés à stimuler la création émergente.

La disparition du Prix Révélation, anciennement décerné par Voies Off et la SAIF, se fait ressentir. Il était important de le réinstaurer. Le Prix RÉVÉLATION SAIF x LA KABINE s'inscrit dans une volonté de promouvoir un prix photographique inclusif, respectueux et éthique pour tous les participants, photographes, jury, bénévoles et membres du public. Celui-ci sera remis lors de la semaine d'ouverture du festival Off, le 5 juillet 2024. Notre premier engagement est d'assurer que ce prix soit accessible à tous. Il sera donc sans frais de participation.

Ce prix, d'une valeur totale de 5 000 euros, récompensera un.e lauréat.e avec 2 000 euros. De plus, 30 finalistes seront sélectionné.e.s et auront l'opportunité de présenter leur série lors de la soirée de remise du prix, sous forme d'une projection dans la cour du Palais de l'Archevêché à Arles, le 5 juillet 2024. Les 30 finalistes recevront également des droits d'auteur de 100 euros pour la présentation de leur travail.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

Arles constitue une plateforme incontournable pour la mise en valeur, la visibilité et le développement des artistes auteurs. Dans cette optique, nous nous engageons à renforcer cet élan en instaurant des prix dédiés à stimuler la création émergente. La disparition du Prix Révélation, anciennement décerné par Voies Off et la SAIF de 2013 à 2019, se fait ressentir ; **il est donc impératif de le réinstaurer.**

1.1 Les organisateurs

LA SAIF : La Société des auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (ci-après la « SAIF ») est un organisme de gestion collective de droits d'auteur dont la mission est de défendre, percevoir et répartir les droits des auteurs et autrices des arts visuels. La SAIF, constituée conformément au titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle, a notamment pour mission d'utiliser à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes, un quart des sommes qu'elle perçoit au titre de la rémunération pour copie privée, conformément aux dispositions de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle.

La Kabine est une association dédiée au développement de la création artistique émergente dans le domaine de l'image. Fondée en 2021 à l'initiative de trois diplômés de l'ENSP d'Arles, nos actions visent à établir un dialogue entre les habitants et leur territoire, à promouvoir

l'éducation aux images, à accompagner les artistes, ainsi qu'à organiser des résidences, le tout en favorisant la mutualisation avec d'autres acteurs locaux. L'équipe de La Kabine 100% Arlésienne est constituée de passionnés et d'experts dans les domaines de l'image et de la culture. Leur engagement est au cœur de la mission de La Kabine, qui vise à mettre en œuvre des initiatives éducatives, artistiques et culturelles.

Valeurs Fondamentales concernant le festival OFF d'Arles

- **Respect:** Nous valorisons la diversité et respectons les différences de chacun, qu'elles soient culturelles, ethniques, religieuses, de genre ou d'orientation sexuelle.
- **Inclusion:** Nous nous engageons à créer un environnement accueillant pour tous, où chaque photographe peut exprimer sa vision du monde sans crainte de discrimination ou de harcèlement.
- **Intégrité:** Nous agissons avec honnêteté, transparence et équité dans toutes nos interactions, tant sur le plan professionnel que personnel.
- **Responsabilité:** Nous sommes responsables de nos actions et de leurs conséquences sur les autres et sur l'environnement. Nous nous engageons à minimiser notre impact écologique et à promouvoir des pratiques durables.

1.2. Le Règlement du Prix Révélation 2024

Ce règlement a pour objet de régir les conditions du Prix et les obligations respectives de la SAIF, du Festival OFF et des participant.es et lauréat.es au **Prix Révélation SAIF x LA KABINE**.

Le **Prix Révélation SAIF x LA KABINE** s'inscrit dans une volonté de promouvoir un prix photographique inclusif, respectueux et éthique pour tous les participants, photographes, jury, bénévoles et membres du public. Ce règlement énonce les valeurs fondamentales et les comportements attendus dans le cadre de ce prix.

Pour la réactivation de l'édition 2024, le Conseil d'administration de la SAIF a pris la décision de soutenir et de rétablir un prix spécifiquement dédié à la création émergente. Ce prix sera décerné lors de la semaine inaugurale du festival Off d'Arles, le 5 juillet 2024, à l'occasion de la Nuit de l'Émergence. Au cours de cet événement, l'annonce des lauréats sera effectuée par le biais d'une projection dans la cour de l'archevêché.

Notre premier engagement est d'assurer que ce prix demeure accessible à tous, sans frais de participation, tout en offrant une dotation de 5000 euros dont 2000 euros au lauréat.e et 3000 euros répartis aux 30 finalistes.

Toute candidature présentant des photographies à caractère abusif, malveillant, diffamatoire, pornographique, xénophobe, sexiste, homophobe, raciste, susceptible d'inciter à la haine, sexuellement explicite, violent et contraire à la morale ou discriminatoire sera automatiquement rejetée.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Prix est ouvert exclusivement aux artistes auteurs photographes professionnels, de toutes nationalités et doivent être âgés de plus de 18 ans. Les candidat.es doivent fournir une preuve de leur statut en tant qu'artiste auteur ou professionnels en tant que photographe.

La participation est **gratuite**. Elle implique que le/la participant.e ait pris connaissance et accepté sans réserve toutes les clauses et conditions stipulées dans le présent règlement. Tout.e participant.e qui ne respectera pas ce règlement ne pourra concourir et son dossier ne sera pas pris en compte. Les photographies ne doivent pas avoir été réalisées dans le cadre d'une commande ou à des fins publicitaires, et ne doivent pas avoir déjà été primées ni exposées.

2.1 Dossier de candidature

Pour tenter de remporter le Prix, les candidat.es doivent déposer un dossier répondant aux conditions listées dans l'**Appel à candidature**, au sein disponible sur www.festivaloffarles.com et www.saif.fr notamment quant à la forme du dossier et à la date de dépôt, qui doivent être respectées. Si un dossier ne respecte pas la forme demandée et/ou est déposé en retard, il ne sera pas étudié ou sera rejeté. Par ailleurs, toute candidature incomplète, erronée ou ne respectant pas le Règlement sera considérée comme irrecevable et sera rejetée.

2.2 Respect des droits d'auteur et des droits à l'image

Le/la candidat.e garantit qu'il/elle est bien l'auteur.ice des photographies proposées dans son dossier de candidature et qu'il/elle est seul.e détenteur.ice de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces œuvres ou, à défaut pour tout ou partie des œuvres sur lesquelles des tiers détiendraient des droits (y compris les droits à l'image éventuels des personnes représentées), qu'il/elle fasse son affaire de récupérer les droits en question, pour permettre l'exploitation de ses œuvres dans les conditions du Règlement.

2.3 Processus de rejet de candidature

Le processus de rejet est indiqué dans le règlement du Prix *cf* 1.2

III. MODALITÉ DE PARTICIPATION

Pour participer les artistes, auteures et auteurs, photographes doivent suivre les instructions ci-dessous.

1. Envoi du Dossier

Les participant.e.s doivent envoyer un seul dossier de participation avant la date limite du 30 mai 2024 minuit, à l'adresse suivante : lakabine.centredelimage@gmail.com

2. Contenu du Dossier

Le dossier de participation doit comprendre les éléments suivants :

- **Série** : Une série de 10 à 15 images en format JPG HD (1080 x 1920 , 300dpi). Les images doivent refléter un projet cohérent et original.
- **Une planche contact** (1 page en format A4) présentant l'ensemble des 10-15 images de la série légendées .
- **Texte d'Intention** : Un texte d'intention expliquant la démarche artistique, les inspirations et les objectifs du projet. Ce texte peut être rédigé en français ou en anglais.
- **Une biographie** (parcours, exposition, publication etc).

IV. PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité composé d'artistes, professionnels, d'iconographes, et membres culturels du territoire Arlésien. nes se réunit dans un premier temps pour présélectionner un nombre de **90 dossiers** maximum à soumettre au jury.

Le jury est composé d'experts et d'expertes de l'image et de la photographie, issus du monde de l'édition, des médias et de la création. Il inclut également au moins un.e représentant.e de la SAIF et un.e représentant.e du Festival.

Le jury choisira la lauréate ou le lauréat et les 30 finalistes en se basant sur la pertinence thématique, la qualité esthétique et/ou l'originalité du projet présenté dans le dossier de candidature présélectionné.

L'annonce de la lauréate ou du lauréat se tiendra lors de la nuit de l'émergence à l'Archevêché, Arles, le vendredi 5 juillet 2024.

V. AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES DU LAURÉAT.E

Le/La Lauréate autorise :

- Le Festival et la Kabine diffuse lors d'une projection les photographies déposées dans le dossier de candidature du lauréat.e et des 30 finalistes (qu'ils/elles remettront en fichier HD en amont lors de son dépôt de candidature) lors de la projection pendant la nuit de l'Émergence le vendredi 5 juillet 2024.

Entre le/la lauréat.e et la SAIF et le Festival x La Kabine (qu'il/elle remettra en fichier HD) surtout support ou procédé de communication du Festival Off d'Arles x La Kabine et la SAIF (exemple : site Internet, réseaux sociaux), dans le strict cadre de la promotion du Prix, pendant une durée de 5 ans à compter de l'annonce du lauréat.e. La SAIF et le Festival x La Kabine garde une trace dans les archives numériques et papier pendant la durée de 70 ans.

Le/La lauréat.e s'engage à communiquer sur le fait que sa série est lauréate du prix "**Prix Révélation SAIF x LA KABINE**" et à mentionner le Festival et la SAIF. Le montant des droits d'auteur que le/la lauréate touche au titre de ces exploitations, qu'elles aient lieu ou non, est compris dans le versement de la dotation de 2 000 euros.

VI. RÈGLEMENT : Le dépôt d'un dossier de candidature au Prix Révélation SAIF x LA KABINE acceptation du Règlement, disponible sur le site Internet du Festival, ainsi que sur demande, pendant la période de candidature. Le droit français est applicable au Règlement.

VII. ANNULATION : Le Festival Off d'Arles se réserve expressément le droit, si les circonstances l'exigent en cas de force majeure, d'annuler à tout moment l'organisation et/ou l'attribution du Prix.

VIII. DONNÉES PERSONNELLES : Les informations recueillies dans le dossier de candidature et sur la fiche d'inscription des candidatures sont enregistrées dans un fichier informatisé par La Kabine, 18 rue de la calade 13200 Arles.

Les données collectées seront communiquées aux seules personnes intervenantes à la réception des dossiers de candidature, de la présélection des dossiers de candidature et de la nomination d'une lauréate.